

I - LEGISLATION PROFESSIONNELLE (10 points)

1.1 - Dans le livre V du code de santé publique. (1point)

**1.2 - Les pharmaciens (titulaires - assistants remplaçants)
Les préparateurs en pharmacie diplômés du BP
Les étudiants en pharmacie ayant validé leur 3^{ème} année d'étude
(1,5 point = 0,5 x3)**

**1.3- Liste I : étiquette blanche comportant
la dénomination du contenu (1point)
les références du fabricant
à l'angle supérieur gauche un carré orange comportant un tête de mort
noire.**

Liste II : même étiquette sauf : une croix de St André à la place de la tête de mort.

**1.4 - 10 d'officines : 1 officine pour 2 500 habitants dans les communes de 5000 → 30000
(1,5 point)**

**1.5 - Liste I : renouvellement ne peut avoir lieu que s'il est prescrit par le médecin,
dans une limite maximum légale de 12 mois et si le délai prévu par la 1^{ère} délivrance
est échu. (2 points)**

Exceptions : - hypnotiques 4 semaines
- tranquillisants 12 semaines

**Liste II : renouvellement toujours possible (sauf si le prescripteur l'a interdit) dans
une limite maxi de 12 mois et si le délai prévu par la 1^{ère} délivrance est échu.
Exception : l'éther n'est jamais renouvelable (2 points)**

ACADEMIE DE GRENOBLE				SESSION 1999	
EXAMEN : C.A.P EMPLOYE EN PHARMACIE				Durée : 1 H	
Epreuve : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE				Coefficient : 2	
Echelle :	Nb. Tirages :	SUJET	N°	Feuille : 1/2	

2. Organisation de la vie nationale (4 pts)

- 2.1 - le conseil municipal lors de sa 1^{ère} réunion (2 pts)
- 2.2 - le président de la république (1 pt)
- 2.3 - le parlement est composé de l'assemblée nationale et du sénat (1 pt)

3. Elements de droit usuel (3 pts)

- Impôt sur le Revenu
- taxe d'habitation
- taxe foncière

CORRIGES

Législation du travail (3 pts)

- (1 pt) - prestations en nature : couvrent en totalité ou en partie le remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, hospitaliers ...
- (1 pt) - prestations en espèces : elles remplacent le salaire quand l'assuré, sur décision du médecin, interromp son travail.
- (1 pt) - ticket modérateur : Pourcentage des dépenses engagées pour se soigner, restant à la charge de l'assuré.

ACADEMIE DE GRENOBLE				SESSION 1999	
EXAMEN : C.A.P EMPLOYE EN PHARMACIE				Durée : 1 H	
Epreuve : ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET JURIDIQUE				Coefficient : 2	
Echelle :	Nb. Tirages :	SUJET	N°	Feuille : 2/2	